

# Les objectifs de l'Association Asthme 76

L'objectif principal de l'Association Asthme 76 est d'optimiser le diagnostic de l'asthme et la prise en charge des asthmatiques de Seine-Maritime. Le Réseau peut également aider l'entourage des patients. Le Réseau s'est fixé deux objectifs prioritaires : le premier objectif consiste à soutenir et à développer [la Maison de l'asthme](#) ; le deuxième objectif est d'effectuer une formation des professionnels du système de santé afin de structurer la filière de prise en charge des asthmatiques dans le département.

## **L'Association s'est fixée les objectifs secondaires suivants :**

- reconnaître le [risque environnemental](#)
- reconnaître les asthmes à risque
- harmoniser les modalités de prise en charge des patients asthmatiques.

## **Les acteurs concernés par l'association**

<p><b>Professionnels de santé libéraux ou salariés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infirmière (s) – conseillère (s) technique (s)</li> <li>• Pneumologues libéraux et hospitaliers</li> <li>• Pédiatres libéraux et hospitaliers</li> <li>• Médecins urgentistes (CHU, CHR, UPATOU) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecins généralistes</li> <li>• Médecins du travail en entreprise ou du service de pathologie</li> </ul> </li> <li>• Professionnels du CHU de Rouen <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecins scolaires</li> <li>• Médecins tabacologues</li> </ul> </li> <li>• Médecins épidémiologistes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecins du sport</li> <li>• Pharmaciens</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Professionnels paramédicaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Kinésithérapeute, psychologue, diététicien, conseiller d'environnement,</li> <li>• Assistant social</li> <li>• Etablissements de santé, centres de santé : CHU de Rouen, Clinique du Cèdre, Clinique de l'Europe, UPATOU</li> <li>• Organismes à vocation sanitaire et sociale : ADIR association, Air Normand, Amicale des insuffisants respiratoires, Observatoire Régional de la Santé, CRES, Association d'asthmatiques</li> </ul>
---	---

## **Instances de l'association**

**Le coordonnateur de l'association en est l'animateur, c'est un médecin désigné par le comité de coordination.**

- Il est nommé pour 3 ans.
- Il doit présenter un rapport d'activité annuel devant le comité de coordination.
- Il peut déléguer certaines de ses missions aux membres salariés de l'association.
- Il peut être révoqué par le comité de coordination.

Ses missions sont notamment les suivantes :

- animer l'association,
- mettre en œuvre les orientations définies par le comité de coordination,
- prendre en charge les plans de formation,
- favoriser les rencontres de concertation pluridisciplinaire,
- préparer le rapport régional annuel d'évaluation,
- le cas échéant, entreprendre des travaux de recherches cliniques.

## **Le comité de coordination**

### **Le comité de coordination constitue l'instance opérationnelle de l'association**

Il est composé du coordonnateur, de membres de l'association (médecins libéraux, hospitaliers, spécialistes, généralistes, urgentistes, tabacologues, épidémiologistes, médecins du sport, pharmaciens, de membres de profession paramédicale (infirmières conseillères, kinésithérapeutes, psychologues, assistantes sociales, diététiciens ...), de représentant(s) des malades.

Les membres de ce comité sont désignés par le promoteur. Les missions du comité de coordination sont notamment:

- La formation des membres de l'association,
- La facilitation de l'information,
- La gestion de l'école de l'asthme
- La mise sur pied de projets, leur gestion, la surveillance de leur évolution,
- L'évaluation de l'association.

# Membres et intervenants de l'association

Les membres sont :

- le coordinateur qui est gestionnaire et administrateur de l'association,
- les professionnels de santé qui adhèrent à cette convention,
- les associations de patients et de familles qui adhèrent à cette convention,
- le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, les Centres Hospitaliers de Seine Maritime, les UPATOUS de la clinique du cèdre et de la clinique de l'Europe qui adhèrent à cette convention, les autres organismes de santé ou associations qui adhèrent à cette convention.
- les professionnels de santé, les établissements de santé et les établissements médicosociaux interviennent dans leurs champs de compétence.

Sont considérés comme professionnels de santé au sens du présent article, les professionnels intervenant dans la prise en charge de la population concernée par l'association. Peuvent notamment être appelés à participer aux réunions de l'association :

- l'ARS (Agence Régionale de Santé) de Haute-Normandie
- la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de Seine Maritime.

Toute personne appelée à intervenir pour l'association, en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire ou permanente, est tenue au respect du secret de la confidentialité, du secret professionnel dans les conditions prévues par le Code pénal, ainsi qu'à une obligation de discrétion professionnelle.

## **Acteurs de l'association**

- Pr Georges NOUVET (pneumologue), Président
- Dr Florence ANFRAY (Pneumo-pédiatre libérale), Médecin coordonateur
- Mme Nathalie COCOZZA, coordinatrice administrative
- Mme Brigitte FOURNET, Infirmière Conseillère en éducation thérapeutique
- Mme Sophie RODIER, Infirmière Conseillère en éducation thérapeutique
- Mme Pascale BARNABE-BOULET, infirmière Conseillère Médicale en Environnement Intérieur

## **Le comité de rédaction du site Internet**

- Mme Nathalie COCOZZA, coordinatrice administrative
  - Pr Georges NOUVET , Pneumologue
-